



PRÉFET DE RÉGION

PRÉFECTURE
DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

ARRÊTÉ

**portant création du périmètre délimité des abords de l'ancienne Sucrerie (bâtiment dit « E »)
protégé au titre des monuments historiques sur le territoire de la commune d' EPPEVILLE
(Somme)**

Le préfet de région,

Vu le code de l'environnement, notamment son article L. 123-1 ;

Vu le code du patrimoine, notamment ses articles L. 621-31 et R. 621-92 à R. 621-95 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment son article R. 132-2 ;

Vu le projet de périmètre délimité des abords de l'ancienne Sucrerie Saint-Louis (halle de fabrication ou bâtiment « E »), inscrite au titre des monuments historiques par arrêté du 10 décembre 2021, située à Eppeville (Somme) ;

Vu la délibération du conseil communautaire de l'Est de la Somme du 5 janvier 2024 prescrivant une procédure de déclaration de projet portant mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme de Ham, Eppeville et Hombleux ;

Vu l'enquête publique prescrite par la Communauté de Communes de l'Est de la Somme du 2 mai au 3 juin 2024, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur du 5 juin 2024 ;

Vu la consultation du propriétaire de l'ancienne Sucrerie Saint-Louis (accord donné le 31 mai 2024 par SLS et le 17 mai 2024 par Verdipole) ;

Vu la délibération du conseil communautaire de l'Est de la Somme du 21 mars 2024 donnant un accord sur le projet de création de périmètre délimité des abords autour de l'ancienne Sucrerie Saint-Louis (halle de fabrication ou bâtiment « E ») ;

Vu l'accord de l'architecte des Bâtiments de France du 21 mai 2024 sur le projet de périmètre délimité des abords autour de l'ancienne Sucrerie Saint-Louis (halle de fabrication ou bâtiment « E ») ;

Considérant que la création d'un périmètre délimité des abords permet de désigner les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ;

Sur proposition du directeur régional des affaires culturelles de la région Hauts-de-France ;

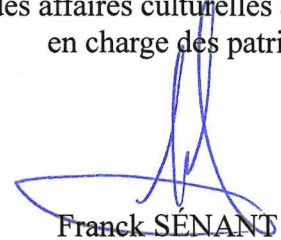
ARRÊTE

Article 1^{er} : Le périmètre délimité des abords de l'ancienne Sucrierie Saint-Louis (halle de fabrication ou bâtiment « E »), inscrite au titre des monuments historiques par arrêté du 10 décembre 2021, située à Eppeville (Somme), est créé selon le plan joint en annexe. Le tracé plein y figurant devient le nouveau périmètre des abords de ce monument historique ;

Article 2 : Le secrétaire général pour les affaires régionales des Hauts-de-France, le directeur régional des affaires culturelles Hauts-de-France, la cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Somme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département de la Somme.

Fait à Amiens, le 24 OCT. 2024

pour le préfet de région,
Le directeur régional des affaires culturelles adjoint,
en charge des patrimoines



Franck SÉNANT

